Le 14 juin 2021 PROVINCE DE QUÉBEC / VILLE DE TROIS-PISTOLES

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Trois-Pistoles tenue à huis clos le 14 juin 2021 à 19 h 30 et à laquelle sont présents par visioconférence :

Mme Gina Charest, conseillère
Mme Marie LeBlanc, conseillère
M. Guillaume Côté-Philibert, conseiller
M. Frédéric Lagacé, conseiller

Mme Jacinthe Veilleux, conseillère M. Maurice Vaney, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Jean Pierre Rioux, maire. À moins de mention contraire, monsieur le maire participe au vote. Sont également présents Mme Pascale Rioux, directrice générale, greffière adjointe et trésorière adjointe, M. Steve Rioux, trésorier, et Mme Nancy Dubé, greffière.

14 146 <u>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>

Il est proposé par Marie LeBlanc

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

14 147 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 MAI 2021

Il est proposé par Gina Charest

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2021.

ADOPTÉE

14 148 ADOPTION DES DÉBOURSÉS DE MAI 2021

Il est proposé par Jacinthe Veilleux

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve et autorise le paiement des déboursés du mois de mai 2021 au montant total de 297 254.27 \$.

ADOPTÉE

14 149 <u>DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2020 ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT</u>

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été préalablement donné à ce sujet (réf. article 105.1 de la Loi sur les cités et villes), M. Steve Rioux, trésorier, dépose le rapport financier 2020 de la Ville de Trois-Pistoles et le rapport de l'auditeur indépendant préparé par la firme Mallette. M. Jean Pierre Rioux, maire, présente les faits saillants de ces rapports. Notamment, le surplus d'opération de la Ville pour l'année 2020 se chiffre à 690 203 \$ tandis que le surplus accumulé non affecté s'élève à 2 931 674 \$ au 31 décembre dernier.

CONSIDÉRANT QUE le maire doit faire rapport des faits saillants du rapport financier 2020 de la Ville et du rapport de l'auditeur indépendant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Maurice Vaney

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles détermine que ledit rapport du maire soit diffusé sur le site internet de la Ville et qu'un résumé soit produit prochainement dans le bulletin d'information « Courrier municipal ».

ADOPTÉE

14 150 ENGAGEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE ÉTUDIANTE SAISON 2021

Note de la greffière : M. Maurice Vaney, conseiller déclare son intérêt indirect dans ce point. Aussi, M. Vaney s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

Il est proposé par Guillaume Côté-Philibert et résolu majoritairement;

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles autorise et entérine l'engagement des personnes étudiantes suivantes pour la saison 2021 :

- François Michaud (Service des loisirs / coordonnateur)

Yoann Guay (Service des loisirs / soccer)
 Nicolas Fortin (Service des loisirs / soccer)
 Mathis Bélanger (Service des loisirs / baseball)

Émile Dionne (Service des loisirs / baseball)
 Marc-Antoine Michaud (Service des loisirs / baseball)

- Dylan Santerre (Service des loisirs / entretien terrains)

- Pénélope Boudreau (Coordonnatrice terrain de jeux)

- Blaise Vaney (Terrain de jeux) - Arianne L'Italien (Terrain de jeux) (Terrain de jeux) - Samuel Sirois - Mathilde Ouellet (Terrain de jeux) - Mélodie Dubé (Terrain de jeux) - Elsa Bernier (Terrain de jeux) (Terrain de jeux) - Océane Noël (Terrain de jeux) - Coralie Fraser

Mathieu Côté (Service des travaux publics)
 Samuel Bélanger (Service des travaux publics)

ADOPTÉE

14 151 RÉSOLUTION DE SOUTIEN SUITE À LA DÉCOUVERTE DES RESTES DES 215 ENFANTS SUR LE SITE D'UN ANCIEN PENSIONNAT AUTOCHTONE À KAMLOOPS EN COLOMBIE-BRITANIQUE

CONSIDÉRANT la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

CONSIDÉRANT les mauvais traitements infligés aux autochtones dans les pensionnats partout au Canada décrits par de nombreux rapports de commission d'enquête;

CONSIDÉRANT le devoir de tous les gouvernements, quel que soit le niveau, d'œuvrer à l'amélioration des relations et au bien-être de toutes les communautés;

CONSIDÉRANT l'obligation des gouvernements, quel que soit le niveau, de faire la lumière sur notre histoire, d'assumer le devoir de mémoire et d'honorer les victimes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Gina Charest

Et résolu unanimement;

QUE la Ville de Trois-Pistoles joigne sa voix au conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et exprime sa profonde tristesse à la suite de la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

QUE la Ville salue l'annonce du gouvernement du Québec de faire la lumière sur d'éventuels cas semblables au Québec;

QUE la Ville exprime sa solidarité avec les communautés autochtones et renouvelle sa volonté de favoriser des relations harmonieuses entre les communautés et l'épanouissement de tous les citoyens;

QUE copie de cette résolution soit envoyée à M. Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations et du Labrador, à M. Pita Aatami, président de la Société Makivik, M. Justin Trudeau, premier ministre du Canada, à M^{me} Carolyn Bennett, ministre des Relations Couronne-Autochtones, à M. Marc Miller, ministre des Services aux autochtones, à M. François Legault, premier ministre du Québec, à M. Ian Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones ainsi qu'à la FQM.

ADOPTÉE

14 152 APPUI AU MAINTIEN D'UN SERVICE DE NOUVELLES LOCALES

CONSIDÉRANT la valeur historique et le rôle stratégique de la station CKRT-TV pour Rivière-du-Loup, le Kamouraska, le Témiscouata, les Basques, Charlevoix, L'Islet de même que pour la grande région d'Edmundston, et ce, depuis les 60 dernières années;

CONSIDÉRANT la décision de la Société Radio-Canada de ne pas renouveler l'entente d'affiliation avec la station CKRT-TV menant à la fermeture définitive de celle-ci le 31 août 2021:

CONSIDÉRANT le rôle social et l'engagement financier de la station qui retourne une part importante de ses revenus en services à la communauté;

CONSIDÉRANT la nécessité pour toute une population, ses visiteurs et le milieu des affaires de se prévaloir d'une information locale et régionale de grande valeur;

CONSIDÉRANT l'importance de maintenir des emplois de qualité en région;

CONSIDÉRANT l'attachement des gens de la région pour leurs stations de télévision locale et leurs émissions de télévision, plus particulièrement leur bulletin de nouvelles;

CONSIDÉRANT la volonté indéfectible des dirigeants de Télé Inter-Rives à réaliser des productions régionales répondant aux souhaits et volontés des communautés locales;

CONSIDÉRANT l'apport économique des autres stations de Télé Inter-Rives pour nos régions;

CONSIDÉRANT notre inquiétude sur l'avenir des autres stations de Télé Inter-Rives s'il n'y a pas d'entente de protection commerciale entre la Société Radio-Canada et la direction de Télé Inter-Rives;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Marie LeBlanc

Et résolu unanimement;

D'APPUYER le transfert du *Fonds pour les nouvelles locales indépendantes* (FNLI) vers la station CFTF de Rivière-du-Loup afin d'assurer le maintien d'une production de nouvelles à reflet local.

DE PERMETTRE ainsi la consolidation de plus de quatre-vingts postes à temps plein en région.

D'AUTORISER la transmission de cette résolution au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications (CRTC).

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 850 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 825 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

M. Maurice Vaney, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil municipal sera soumis, pour adoption le règlement numéro 850 modifiant le règlement numéro 825 sur la gestion contractuelle. Ce règlement n'engendre aucun coût financier pour la Ville de Trois-Pistoles.

Conformément à la loi, le projet de règlement est présenté séance tenante, par le conseiller et a été transféré aux élus 72 heures avant la présente séance.

14 153 <u>ADOPTION DU RÈGLEMENT Nº 851 CONCERNANT LA GESTION ET L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE PRODUITE ET DISTRIBUÉE PAR LA VILLE DE TROIS-PISTOLES</u>

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été déposé et qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance de ce Conseil tenue le 10 mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE le greffier ou la personne qui préside la séance a mentionné notamment l'objet de ce règlement et sa portée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Frédéric Lagacé

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles adopte le « Règlement n° 851 concernant la gestion et l'utilisation de l'eau potable produite et distribuée par la Ville de Trois-Pistoles ».

ADOPTÉE

14 154 <u>BUDGET 2021 RÉVISÉ DE L'OFFICE D'HABITATION DES BASQUES</u>

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance d'une nouvelle version du budget 2020 révisé de l'Office d'habitation des Basques (version approuvée le 31 mai 2021 par la Société d'habitation du Québec) ;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part de la Ville de Trois-Pistoles se chiffre à 28 320 \$ selon cette nouvelle version révisée du budget 2021 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jacinthe Veilleux

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve ledit budget 2021 révisé de l'Office d'habitation des Basques et accepte de payer sa quote-part révisée de 28 320 \$; la présente résolution remplace la résolution # 14 073.

ADOPTÉE

14 155 <u>AUTORISATION CONCERNANT LA FERMETURE OCCASIONNELLE D'UNE</u> PARTIE DE LA RUE PELLETIER

Il est proposé par Guillaume Côté-Philibert Et résolu unanimement,

Que: le Conseil municipal de Trois-Pistoles autorise, à certaines conditions, la fermeture temporaire d'une partie de la rue Pelletier, entre les rues Jean-Rioux et Vézina, et ce, pendant la tenue du marché public les dimanches jusqu'à la fin des activités en octobre prochain ; pendant cette fermeture, la rue demeure accessible

aux piétons et doit demeurer dégagée et surveillée selon les conditions établies, en particulier afin de favoriser le passage des véhicules d'urgence. À ce sujet, le Conseil mandate Mme Pascale Rioux, directrice générale, et M. Sylvain Lamarre, directeur du service incendie, pour appliquer les conditions exigées avec le Marché public des Basques.

ADOPTÉE

14 156 PROJETS RETENUS ET SOMMES CONSENTIES DANS LE CADRE DU PRLONGEMENT DE L'AN 3 DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2018-2020

Note du greffier : M. Jean Pierre Rioux, maire, et M. Maurice Vaney, conseiller, déclarent leurs intérêts indirects dans ce point. Aussi, M. Rioux et M. Vaney ne participent pas aux délibérations et de voter sur ce point.

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de gestion de l'entente de développement culturel (EDC) quant à l'acceptation des projets et des sommes consenties pour leur réalisation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Frédéric Lagacé

Et résolu majoritairement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve le versement de l'aide consentie aux organismes mentionnés ci-dessous pour lesdits projets dans le cadre de l'extension de l'entente de développement culturel 2018-2020;

Projet	Aide
1.1 Mise en valeur du patrimoine maritime sur le quai (promoteur : Société	5 000 \$
Provancher)	
2.1 Réalisation d'une série d'activités culturelles favorisant l'échange	
intergénérationnel, l'apport multiculturel et la participation de la clientèle	
jeunesse (voir sept projets ci-après)	
2.1.1 Offre de loisirs culturels (Amis de l'art)	1 000 \$
2.1.2 Ateliers de formation et / ou prestation de l'Ensemble vocale Synergie	2 000 \$
auprès de clientèles cibles (promoteur : Ensemble vocale Synergie)	
3.1 Récits de la vie spécifiques à la population et captation par les	8 000 \$
Compagnons de la mise en valeur du patrimoine vivant de Trois-Pistoles	
3.2 Quai dansant avec Soraïda Caron (en collaboration avec la CNB)	4 900 \$
3.3 Fêtes illuminées, Ville animée (promoteur : La Fabrique)	20 850 \$

Que : le Conseil autorise Mme Sara Amélie Bellavance, directrice du Service de la culture et des communications, à signer avec les promoteurs une convention d'aide financière pour et au nom de la Ville de Trois-Pistoles;

Que le Conseil autorise Mme Bellavance à coordonner la réalisation des moyens d'action portés par la Ville et donc à acquérir les biens et/ ou retenir les services spécialisés nécessaires pour la concrétisation des moyens d'action.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Note du greffier. Par un avis diffusé sur le site internet de la Ville, les citoyens ont été invités à soumettre leurs questions par courriel avant le début de la séance.

14 157 <u>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u>

Il est proposé par Gina Charest Et résolu unanimement,

Que: la séance soit levée. Il est 19 h 53.

ADOPTÉE

Jean Pierre Rioux, maire

Nancy Dubé, greffière